

Accord pour bénéficier des Chèques de Table

Je soussigné, (NOM, Prénom). 2017. 1999.	☐ Refuse de bénéficier des chèques déjeuner et n'autorise pas le groupe Capgemini à prélever sur la paie de chaque mois, la part salariale incombant au collaborateur.	Cette mesure prendra effet à compter du $1^{\rm er}$ jour du mois de 0.000 . Fait à 0.000 .
--	--	---

Signature collaborateur: